Le Guide

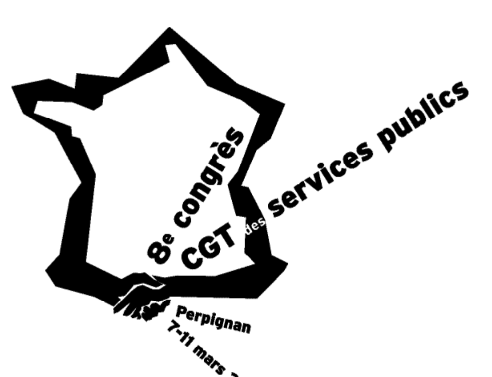
Fédération des services publics la cgt

N° 696 - 29 octobre 2004 **Fédération CGTdes personnels actifs et retraités des services publics**

SOMMAIRE

CNF DES 7 ET 8 OCTOBRE

L'actualité prépare Perpignan



Il avait à son ordre du jour les questions d'actualité, la préparation du congrès fédéral à travers les quatre résolutions, l'exercice blanc des syndicats et le profil des délégués.

suite p. 2-3

Dans le Service Public N° 57 "Projet de résolutions", un bout de texte a malencontreusement disparu au moment de la mise en page.
Il se situe page 10, Résolution n° 2, à la fin du texte.
Voir ce texte dans le Service Public n° 58 qui va vous parvenir incessamment.

DÉBAT ENTRE ÉLUS DU PERSONNEL

Fonctionnaires, usagers et service public

Durant deux jours se sont tenues, à la Bourse du Travail de Saint Denis, les rencontres des élu(e)s des personnels du département de la Seine-Saint-Denis. Au programme : la justice et les libertés; les services publics ; les licenciements ; la santé au travail, la retraite ; les salaires ; les nouvelles règles de la négociations collectives ; les enjeux du logement ; la culture ; le sport ; les vacances; les transports… Autant de sujets auxquels les élus sont confrontés chaque jour dans leur activité de représentant CGT du personnel.

suite p. 5

Directeur de la publication : N.Bricout - Commission Paritaire 1008 S 06646 - ISSN n° 0395-0824 Imprimé au siège de la Fédération - case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex - Site internet : www.spterritoriaux.cgt.fr - e-mail : fdsp@cgt.fr

CNF DES 7 ET 8 OCTOBRE L'actualité prépare le Congrès de Perpignan

(suite de la page 1))

Les débats du 7 octobre ont porté sur l'actualité et les enjeux revendicatifs, les travaux du Comité Confédéral National (CCN) des 29 et 30 septembre 2004 et les décisions prises pour la vie syndicale de la CGT. L'introduction était présentée par Dominique Pognon. En voici quelques extraits.

"…Depuis le dernier CNF, en juin, que s'est-il passé ? Les élections européennes se sont déroulées quelques jours après notre CNF, confirmant la désaffection des électeurs. Malgré les résultats, le gouvernement a persisté dans ses orientations. Il refuse d'ouvrir des négociations et surtout d'augmenter les traitements dans la Fonction Publique…

Cette période a également été marquée par les délocalisations, le chantage à la remise en cause des 35 heures, le vote de la première loi sur la réforme de l'assurance maladie, la volonté d'imposer un service minimum, en particulier dans les transports. Cette rentrée sociale est également marquée par les difficultés d'agir ensemble pour les organisations syndicales. Difficultés que nous avons connues avant les vacances sur l'assurance maladie et également sur les délocalisations.

La majorité des salariés subit cette offensive généralisée du gouvernement et du patronat. Pour y faire face, ils ne peuvent guère compter que sur les forces syndicales. Notre activité n'est pas indexée sur les échéances électorales, nos prises de position ne sont pas suspendues aux phrases et aux péripéties du débat externe et interne des partis politiques.

La CGT continuera d'avoir son expression propre sur les questions nationales et internationales. C'est pourquoi, le moment venu, nous apporterons une contribution syndicale au débat sur le projet de Traité constitutionnel européen et le référendum qui pourrait être organisé en 2005".

La Confédération réunira le CCN les 27 et 28 janvier 2005, et le CNF les 25 et 26 janvier 2005.

"L'urgence au plan européen, c'est de contrer la directive Bolkenstein sur les services, en combattant la clause dite "du pays d'origine".

L'urgence, c'est de combattre le projet de directive sur le temps de travail fondé sur "l'opting-out", c'est-à-dire élargissant le nombre de salariés exclus des règles sur le temps de travail…"

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ET LOGEMENT SOCIAL

Dominique Pognon a évoqué les transferts de compétences et la question du logement social.

"Le recours au 49.3 a privé la représentation nationale de son pouvoir d'amendement, et donc de modification des textes portant sur la décentralisation.

Nous sommes également concernés par les transferts de missions et de personnels.

Nous effectuons pour l'instant la définition du calendrier et comparons l'homologie des corps et cadres d'emplois concernés.

Les effectifs d'agents de l'Etat concernés sont d'environ 125 000 agents à rapprocher de l'effectif des Conseils généraux et régionaux en 2001 avec 175 000 agents dans les premiers et 11 000 agents dans les seconds.

Le processus de transfert des missions est prévu au 1er janvier 2005 et au 1er janvier 2006, mais la période de transition durera sans doute jusqu'à fin 2007 pour le statut des personnel".

Le logement est percuté par la libéralisation du secteur et l'explosion du prix du foncier. Ce sont les locataires qui financent, principalement et de plus en plus le logement social, y compris la construction.

Quant au projet de transformation des Offices en Offices publics de l'Habitat, il est toujours porté par le président de la fédération des offices. Mais des voix s'élèvent pour souligner la place des personnels de la FPT par rapport au personnel relevant du décret OPAC. Leur nombre est équivalent.

Le projet devrait passer dans la loi Borloo dite "de cohésion sociale", il faut donc continuer notre combat sur le service public du logement et le statut des personnels et des organismes. …"

DES POTENTIALITÉS À DÉVELOPPER

Pour les salaires, dans le projet de budget 2005, c'est 0 % pour le point d'indice, à comparer aux 5 % de perte depuis 2000.

"…Suite au communiqué commun du 21 septembre, le ministre a répondu dans la presse qu'il allait donner rendez-vous aux syndicats sur les salaires fin octobre ou début novembre. Lors d'une réunion des sept organisations syndicales, il a été décidé d'appeler à l'action les agents ce jour-là" (voir communiqués dans le Guide 694)

Enfin, le dernier CCN la semaine dernière a porté un regard critique sur notre mode de fonctionnement qui ne permet pas à la CGT aujourd'hui de se

renforcer. Des décisions ont été prises pour mettre en œuvre un plan national de syndicalisation (voir relevé de décisions du CCN et intervention de Bernard Thibault dans Le Peuple n° 1600).

"Nous ne partons pas de rien, nos potentialités sont réelles, mais nous sommes loin d'en tirer avantage. Ainsi le dernier baromètre annuel de CSA indique que 54 % des salariés font confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts (ils étaient 36% en 93). La confiance est aujourd'hui de 61 % dans la tranche d'âge des 25-34 ans. Le niveau est sans précédent. Le revers de la médaille, c'est encore 45 % des salariés qui ne font pas ou peu confiance aux syndicats".

Il faut reprendre le travail engagé en 2003 avec les autres organisations syndicales sur les salaires, et cette fois-ci poursuivre quoi qu'il arrive le travail en commun *(voir déclaration du CNF dans le Guide 695).*

PAS DE SPÉCIALISTES AU CONGRÈS

À propos du Congrès de Perpignan, Fanou Savariaud a rappelé la démarche engagée par le CNF de juin, notamment sur l'articulation des débats et des décisions autour de quatre résolutions proposées par la CEF.

"Nous sommes dans la phase concrète. Les projets de résolutions ont été envoyés fin septembre début octobre dans les syndicats, il s'agit de réunir tous les syndiqués pour enrichir le contenu de ces résolutions. À partir de là", souligne Fanou, *"il est de notre responsabilité à tous, membres du CNF, coopérants fédéraux de mettre en œuvre et d'impulser ce que nous avons décidé ensemble. Il nous faut veiller à ce que tous les syndicats prennent le temps nécessaire pour débattre avec tous les syndiqués des résolutions.*

Un congrès n'est pas affaire de spécialistes. C'est l'occasion pour que chaque syndiqué joue son rôle d'acteur, de décideur de son organisation".

Fanou insiste sur la nécessité pour la fédération que les syndicats fassent parvenir à la direction fédérale les P.V. de réunions qui indiquent les éléments de discussion, les propositions d'amélioration de ces textes, avant le 10 décembre.

"Il ne s'agit pas encore d'arrêter une position, mais d'enrichir le contenu des résolutions. Début janvier débutera la deuxième phase. Chaque syndiqué aura entre les mains les résolutions définitives soumises aux votes. Il leur faudra débattre et décider ".

Depuis le 11 Septembre 2004, la répartition du nombre de délégués au congrès par département a été diffusée dans le supplément au Guide n° 692.

"Les CSD ont besoin de jouer un rôle de direction, d'impulsion et de coordination pour la désignation et la préparation des délégués", insiste Fanou. *"Le délégué mandaté par les syndicats aura un rôle essentiel dans le bon déroulement des travaux du congrès. Il doit être un acteur essentiel de la démocratie syndicale. Pour qu'il soit en capacité de jouer son rôle, il est indispensable que les délégués soient désignés rapidement".*

UNE NOUVELLE MANIÈRE

Dans le débat, plusieurs interventions ont souligné la difficulté d'intéresser et de réunir le plus grand nombre de syndiqués, à lire et à porter des observations sur le contenu des résolutions. Pour autant, il se confirme que la démarche correspond majoritairement à l'attente des syndicats, c'est-à-dire disposer de textes clairs entraînant des décisions claires et où la démocratie syndicale peut le mieux s'exercer.

Dans les congrès précédents, les amendements ont été vécus, par un grand nombre de délégués, plus comme une affaire de spécialistes où peu de place leur était laissée pour débattre réellement des orientations..

Même si elle a déjà été expérimentée au congrès confédéral et dans d'autres fédérations ou UD, cette manière est nouvelle pour notre fédération. Elle soulève quelques questions, notamment sur le rôle des délégués, puisqu'ils n'auront plus à valider des amendements.

"L'objectif est de permettre à chaque syndiqué de pouvoir donner son avis", précise Maité Lassalle.

Les résolutions et les débats qui auront lieu bien en amont du congrès participeront à un échange plus large avec les syndiqués, et donc plus démocratique, laissant plus de place aux échanges entre délégués. *"Notre VII[e] congrès a défini des orientations qui restent valables aujourd'hui. La question qui nous est posée à ce congrès, c'est la mise en œuvre. Qu'est-ce qui a marché? Quelles sont les questions sur lesquelles nous avons buté ?*

Qu'est-ce que nous devons améliorer pour concrétiser ces orientations ?".

Maité propose donc de redimensionner le rapport d'activité sur son contenu et sur les échanges.

Pour les délégués, Fanou avait insisté sur les critères décidés dans un précédent CNF, notamment sur la place des femmes. Au regard des premières désignations, on peut douter de la réussite de cette volonté, d'autant qu'un certain nombre de participants évoquent des difficultés à obtenir la parité dans leur délégation départementale.

À propos de la 4[e] résolution et de l'exercice blanc, Marie Le Bihan rappelait l'objectif, à savoir permettre au congrès fédéral de déterminer le montant du pourcentage qui reviendra à la Fédé. Elle a fait une présentation du logiciel disponible via Internet *(voir le Guide 690)*, qui permet aux syndicats de travailler sur différentes simulations.

La CEF du 7 octobre, après le CNF, a validé les propositions du collectif "filière sportive" *(on peut les retrouver sur le site de la FD).* Le collectif "police municipale" a fait un état des rencontres avec J. F. Copé. Un compte rendu sera fait dans un prochain Guide.

Pour finir, la CEF à décider de modifier son calendrier afin d'être en capacité de valider les propositions de modifications des résolutions qui seront faites par le collectif. ■

Le dossier des assistantes maternelles vu par les fédérations concernées

Une rencontre au siège de Montreuil, le 23 septembre 2004, a permis de faire le point sur l'avancée des travaux des assistantes maternelles permanentes et non permanentes. Voici le résumé de cette réunion.

“L'intérêt de cette rencontre était de rassembler des salarié(e)s des différentes fédérations concernées : Santé-Action Sociale, Fonction Publique, Commerces et Services (excusée) et des différentes professions (un médecin de PMI, des assistantes maternelles, des assistant(e)s sociaux éducatif(ve)s et un administratif).

Le projet de loi a été adopté le 25 mai 2004 par le Sénat. Il est donc actuellement en " navette parlementaire ". Tout laisse à penser qu’il devrait être présenté à l’Assemblée Nationale moins rapidement que prévu (fin octobre, courant novembre 04), il serait éventuellement étudié à la prochaine session parlementaire (décembre 04), et adopté ?
Ce projet de loi présente quelques avancées, néanmoins insuffisantes :

- reconnaissance renforcée du droit de se syndiquer
- droit à un “vrai ” congé (sans enfant accueilli) pour les assistantes maternelles permanentes
- réaffirmation que les assistantes maternelles sont membres des équipes à part entière (cela ne coûte pas cher !)
- une formation initiale pour les assistantes maternelles non permanentes, assortie d'un stage pour les permanentes, effective avant l'accueil du premier enfant
- amélioration de la protection sociale (prévoyance)

Toutefois, des points sont inacceptables :

- maintien de la précarité (toujours une période d'attente, même revalorisée) pour les assistantes maternelles permanentes
- de nombreux articles, et non des moindres, renvoient à des décrets ultérieurs (en particulier concernant les rémunérations). Or, ce point est une revendication importante. En effet, les salaires actuels sont intolérables !

Il n’y a aura pas de vraie revalorisation sans reconnaissance de notre métier !
Le mardi 5 octobre 2004, les Fédérations C.G.T. Santé-Action Sociale et des Services Publics, Commerces et Services ont sollicité des rendez-vous auprès des groupes parlementaires et de la Ministre concernée pour chercher à améliorer le texte de loi et exiger l’intégration dans la fonction publique (santé, territoriale) des assistantes maternelles permanentes et non permanentes”.

Les CDD et la loi-statut

Dans un courrieradressé aux organisations syndicales de la Fonction Publiques, le Ministre Renaud Dutreil informe que, pour se mettre en conformité avec la directive européenne 1999/70 du 28/06/99 relative aux contrats de travail à durée déterminée, il souhaite, pour ce qui concerne la FPT, modifier l'article 3 de la loi statut (CDD 2 fois 3 ans, création de CDI).

La lecture du projet de loi a fait " réagir à chaud " Christophe Couderc, membre du Bureau fédéral, dont voici les commentaires.

1) La directive européenne à pour but de “**prévenir les abus résultants de l'utilisation des contractuels à durée déterminée**”. La durée de 6 ans proposée ne me semble pas aller dans ce sens. De plus, cette directive n'impose pas la création de C.D.I.

2) La synthèse des bilans sociaux des collectivités de 2001 fait apparaître un pourcentage de non-titulaires de 32 %, dont 63 % sur un emploi permanent (Ass. Mat. Comprises) et 77 % de catégorie C. Ces chiffres démontrent une fois de plus, comme nous le disons, que les différents plans dits “de résorption de l'emploi précaire” et le recrutement direct sans concours à l'échelle 2 n'ont pas supprimé les non-titulaires. Les propositions ministérielles ne vont, à mon avis, rien changer à cette situation, mieux, elles risquent de l'institutionnaliser et la pérenniser. Notre revendication d'un plan de titularisation (prise en compte de la VAE, de la REP) prend dans ce contexte toute son importance.

3) Les propositions du ministre portent :

A) Surles nouveaux contrats :

- Modification de l'article 3 de la loi - statut ". La possibilité de recruter des contractuels dans la FPT reste valable dans les conditions. Par contre, la durée de ces CDD est unifiée et portée à 3 ans renouvelables, avec une durée maxi de 6 ans. Au-delà, les contrats peuvent être reconduit pour une durée indéterminée.

B) Pour les non-titulaires recrutés avant la publication éventuelle de cette loi

- Au-delà de la période CDD de 6 ans, le contrat peut être reconduit en CDI
- Pour les contractuels de + de 50 ans, ayant 8 ans de service au cours des 10 dernières années, transformation du CDD en cours en CDI. Seul pour ce cas, le CDI est obligatoire. Pour les autres, il est possible.

4) Ces propositions favorisent un peu plus, à mon sens, la logique d'une fonction publique de métier au détriment d'une fonction publique de carrière. Au bout du compte, c'est une remise du Service Public, avec, pour le mettre en œuvre, des fonctionnaires (agents publics) recrutés sur concours. C'est le pouvoir discrétionnaire des employeurs locaux qui serait renforcé (recrutement tant en CDD, transformation en CDI).

DÉBAT ENTRE ÉLUS DU PERSONNEL
Fonctionnaires, usagers et service public

Durant deux jours se sont tenues, à la Bourse du Travail de Saint Denis, les rencontres des élu(e)s des personnels du département de la Seine-Saint-Denis. Au programme : la justice et les libertés ; les services publics ; les licenciements ; la santé au travail, la retraite ; les salaires; les nouvelles règles de la négociations collectives ; les enjeux du logement ; la culture ; le sport ; les vacances ; les transports… Autant de sujets auxquels les élus sont confrontés chaque jour dans leur activité de représentant CGT du personnel.

Beaucoup de territoriaux sont venus participer à cette initiative et se sont notamment retrouvés dans le débat sur les services publics, animé par Marie-Claude Bevierre, secrétaire de la CSD. Participaient aussi à cette demi-journée Vincent Debeir pour la confédération, animateur de l'espace syndicalisme et société et Ronan Kerrest, vice-président du Conseil général.
D'entrée, Vincent Debeir proposait de réfléchir sur la question : comment favoriser le débat entre les usagers, les fonctionnaires sur l'avenir, la qualité du service public, et déterminer ensemble quels moyens mettre en œuvre pour un service public répondant aux besoins des citoyens ?

EUROPE ET DÉCENTRALISATION

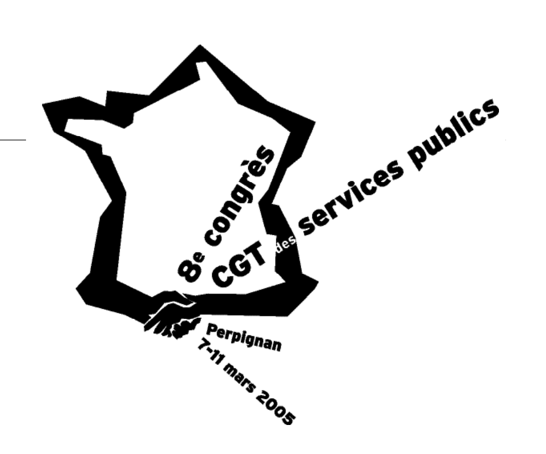
Pour Ronan Kerrest, les services publics aujourd'hui sont un enjeu européen. On ne peut pas se contenter de défendre nos seuls services publics en France. La constitution qui est en débat pour l'Europe de demain prévoit notamment des services d'intérêt économique général, en lieu et place du service public. Présent au Forum social européen, il dit avoir proposé que l'on substitue la libre coopération des services publics à la libre concurrence. Le département de la Seine-Saint-Denis, comme 550 autres collectivités territoriales, s'est déclaré hors AGCS (Accord Général sur le Commerce et les Services). Les 13 et 14 novembre auront lieu leurs états généraux. Faisant référence aux transferts de compétences découlant de la loi de 82, il pense que, pour le département, c'est une réussite. Mais, la nouvelle décentralisation va poser de gros problèmes au conseil général, notamment le poids que cela risque d'entraîner sur la fiscalité locale. À ce sujet, celui-ci propose d'instaurer une TP unique sur l'ensemble de la région Île-de-France, pour en finir avec la concurrence et faire participer toutes les collectivités à la solidarité.
Nos services publics sont de qualité, cette idée fait débat, mais en tout état de cause, ils se dégradent, alors comment faire mesurer, que leur existence, leur qualité, ne dépendent pas seulement de la bonne volonté des agents qui le mettent en œuvre ?

STATUT, INTERCOMMUNALITÉ ET CONVERGENCES

Le nombre important de territoriaux se trouvant dans la salle a eu pour conséquence que le débat s'est organisé essentiellement autour de la FPT. Le statut protège-t-il assez de la privatisation ? Les excédents de gestion des collectivités locales servent davantage à rembourser plus vite la dette qu'à investir dans les services publics. M. Kerrest s'inscrit en faux. Pour le département, dit-il, le budget est déficitaire.
Pour Hélène, il faudrait se battre pour des services publics en général, et pas chacun pour sa boutique. Elle n'est pas d'accord pour considérer que les besoins ont évolué, elle pense plutôt que ce sont les moyens mis à disposition des services publics qui ont diminué.
Pour Vincent, dégradation et dysfonctionnement du service public sont bien réels, le statut général des fonctionnaires sous prétexte de carcan n'a pas été appliqué comme prévu, les décrets qui ont suivi son adoption ont remis en cause sa logique et ses garanties.
Si nous voulons défendre le service public, le débat ne peut pas se résoudre à un conflit employeurs-fonctionnaires. Si l'on continue à soumettre le SPà la rentabilité financière, comme c'est le cas à la Poste, c'est la suppression à terme des SP.
Daniel pose cette question lancinante de l'intercommunalité et considère que celle-ci n'a pour objectif que réduire le nombre de fonctionnaires. Il regrette de n'être pas suffisamment entendu sur cette question dans la CGT comme par les décideurs locaux.

USAGERS ET FONCTIONNAIRES

Un camarade de Saint-Denis ne pense pas que ce soit une bonne chose de consulter les usagers. Ils pourraient être instrumentalisés pour réclamer des SP ouverts tard le soir ou le dimanche, au détriment des conditions de vie des agents qui, de leur côté, seraient culpabilisés de ne pas accepter.
Revient donc la nécessité de défendre les SP, de créer des convergences d'intérêt entre salariés du SP, mais force est de constater que, pour mesurer les convergences entre SP, encore faut-il qu'ils soient présents.
Mais comment créer des convergences entre fonctionnaires territoriaux quand on sait que le RI est appliqué de façon inégalitaire dans le département, comme dans le reste du pays d'ailleurs ?
Un camarade qui travaille à l'université pense que si les SP se dégradent, c'est aussi de la faute des fonctionnaires eux-mêmes qui parfois appliquent avec zèle des directives gouvernementales, ou des chefs d'établissement.
La meilleure façon de défendre le SP n'est-il pas pour nous de démontrer son utilité aux usagers, d'avoir des actions ciblées pour faire mesurer leur importance dans la cohésion sociale ? ■



Suivi des régions par les coopérants

Région Ile de France

Paris	Maité Lassalle (01 48 18 83 74)
Seine et Marne	Fanou Savariaud (01 48 18 83 74)
Yvelines	Nadine Bricout (01 48 18 83 74)
Essonnes	Nadine Bricout (01 48 18 83 74)
Hauts de Seine	Stéphane Hernandez (01 48 18 83 74)
Seine St Denis	Stéphane Hernandez (01 48 18 83 74)
Val de Marne	Stéphane Hernandez (01 48 18 83 74)
Val d'Oise	Dominique Pognon (01 48 18 83 74)

Région Bretagne	Marie Le Bihan (01 48 18 83 74) (06 80 07 42 64)
Région Midi-Pyrénées	Christophe Couderc (01 48 18 83 74) (05 61 04 03 20)
Région Languedoc-Roussillon	Nathalie Mallet (04 68 34 33 71)
Région Pays de Loire	Marie Le Bihan (01 48 18 83 74) (06 80 07 42 64)
Région Nord-Pas de Calais	Fanou Savariaud (01 48 18 83 74)
Région Lorraine	Yves Magrinelli (03 82 53 35 87)
Région Haute Normandie	Dominique Pognon (01 48 18 83 74) Josiane Puau (02 35 10 60 08)
Région Basse Normandie	Dominique Pognon (01 48 18 83 74) Josiane Puaud (02 35 10 60 08)
Région Auvergne	Stéphane Hernandez (01 48 18 83 74)
Région Provence-Côte d'Azur	Nadine Bricout (01 48 18 83 74) Alexandre Borla (06 22 80 20 51)
Région Aquitaine	Bernard Soubaigné (05 56 92 10 55)
Région Picardie	Evelyne Boscheron (01 48 18 83 74)
Région Poitou-Charente	Thierry Boutet (05 46 51 51 80)
Région Rhône-Alpes	Placide Vasquez (04 76 22 50 07) Eric Hours (04 76 51 57 81)
Région Alsace	Maité Lassalle (01 48 18 83 74)
Région Franche Comté	Nadine Bricout (01 48 18 83 74)
Région Corse	Nathalie Mallet (04 68 34 33 71)
Région Limousin	Malika Dubost (04 73 42 63 63)
Région Centre	Nadine Bricout (01 48 18 83 74)
Région Champagne-Ardennes	Evelyne Boscheron (01 48 18 83 74)
Région Bourgogne	Conchita Aguilar (06 03 25 75 68)

Exercice blanc = outil de la démocratie

Lors du dernier CNF, nous avons fait le point sur la remontée des exercices blancs. La prise en compte n'est pas à la hauteur des enjeux.

Nombre de syndicats évoquent plusieurs problématiques :

- ➞ Ils ne seraient pas dotés d'outil informatique.
- ➞ ils ne savent pas l'utiliser.
- ➞ Ils n'ont pas le temps.
- ➞ Ils ne savent pas faire.
- ➞ Ils pensent que d'autres vont décider à leur place !

Je pense que toutes ces difficultés peuvent être dépassées, si nous nous mettons à travailler plus collectivement. Être en possession de l'ensemble des éléments pour décider tous ensemble au 8e congrès de la fédération reste l'objectif de la direction fédérale.

Pour y parvenir, nous avons décidé de mettre un dispositif de suivi et d'aide (voir tableau ci-joint).

Proposition de travail :

- ➞ Réunir l'ensemble des Secrétaire à la Politique Financière au niveau de la CSD.
- ➞ Les SPF devront être en possession d'éléments pour remplir le questionnaire.
  - ▪ L'état des syndiqué(e)s et de leurs cotisations (2003).
  - ▪ Les fiches de reversement (2003) à l'UL, l'UD et de la Fédération.
- ➞ Lors de cette réunion, avoir à disposition l'outil informatique, avec l'accès à Internet , cela vous permettra d'effectuer aussi les simulations.

Ces réunions pourraient s'articuler en trois parties :

1. Pourquoi la mise en place d'un exercice blanc sur les cotisations pour l'année 2003 ? Quels sont les enjeux et les propositions de répartition de la cotisation ?

2. Remplir l'exercice blanc

3. La restitution de l'exercice blanc : elle traduit les reversements de l'année 2003 avec les pourcentages proposés au 47e congrès, il est possible de moduler ces pourcentages.

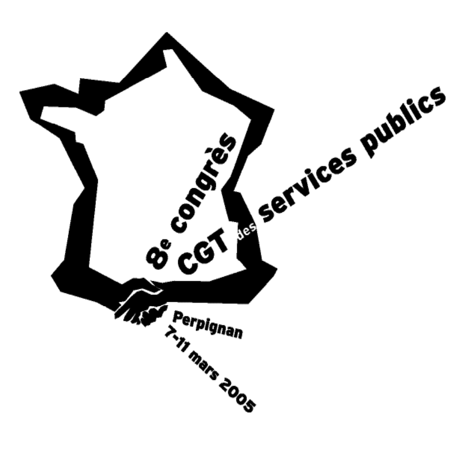
Ainsi, chaque syndicat aura les éléments pour organiser le débat sur le contenu de la 4eme résolution. Cela sera aussi une occasion de faire le point sur le 1%, le nombre de timbres et sur le sens des reversements aux structures, pour faire quoi et pour qui ?

A chaque syndicat de discuter concrètement, sans opposer le champs professionnel et le champs territorial mais tout en étant force de propositions et en transmettant vos questionnements et vos interrogations.

Pour la première fois dans l'histoire de la CGT, les syndicats décideront de la répartition de la cotisation du syndiqué, de la part qu'ils conserveront.

"Retroussons nos manches" et tous ensemble, participons à ce moment de démocratie !

Marie Le Bihan
Secrétaire à la politique financière fédérale



Questionnaire pour l'exercice blanc 2003

Syndicat : ……………………. **N° d'Identifiant :** ………………………..........

Date de création …… / …… / ……

Adresse : ....

N° téléphone : ....

Adresse e-mail : ....

(tél. et adresse e-mail de la personne qui a répondu au questionnaire)

Catégorie : Ouvrier/Employé ☐ UFICT ☐ Retraité ☐

Fédération : ....

Région : ....

Union Départementale ....

Union Locale ....

cotisations payées		Actifs (hors UGICT)	UGICT (1)	Retraités (2)
	Timbres FNI payés par les Syndiqués :			
	Nombre de FNI à taux plein			
	Nombre de FNI à taux réduit			
	Nombre de FNI à taux minime			
	Montant Total (euros)=somme de la première cotisation (FNI) de l'ensemble des syndiqués			
	Cotisations payées par les syndiqués :			
	Montant des cotisations (euros)=somme versées par les syndiqués auquel vous ôtez le montant des FNI (indiquez ci-dessus)			

cotisations payées		Actifs (hors UGICT)	UGICT (1)	Retraités (2)
	Timbres FNI payés par les Syndicats :			
	Montant Total reversé (euros) à la fédération			
	Cotisations reversées :			
	A la Fédération = les reversements des timbres			
	A l'Ufict			
	A l'Union Départementale			
	A l'Union Syndicale Retraités			
	A l'Union Locale			
	Abonnement Options (1) en euros			
	Abonnement Vie Nouvelle (2) à ôter du FNI			